

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 01208
Numéro SIREN : 420 325 938
Nom ou dénomination : E.C.A.C.

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2020 sous le numéro de dépôt 2464

Greffe du Tribunal

Déposé au Greffe
le - 4 FEV. 2020
sous le N° 2664
RCS N° 98B1208

certifié conforme



03/04/2020

E.C.A.C.

**5 RUE MARIA TELKES
PA DE RAGON
44119 TREILLIERES**

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
au 30 septembre 2019**



LBA

WALTER FRANCE

membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

2 rue de l'Hôtellerie - 44482 CARQUEFOU Cedex - France
Téléphone : +33(0)2 51 85 28 30 - Fax : +33(0)2 40 25 19 08
E-mail : contact@lba-walterfrance.com
Site internet : www.lba-walterfrance.com

**Rapport sur les
comptes annuels**

E.C.A.C.
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société E.C.A.C. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La valeur nette comptable des fonds commerciaux inscrite à l'actif de votre société s'élève à 712 583 €. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des fonds de commerce, à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement clients et fournisseurs prévus par l'article D.441.4 du Code du commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit Code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Carquefou, le 24 janvier 2020



Société LBA

Représentée par Samuel LE QUÉRÉ

Commissaire aux Comptes

E.C.A.C.

BILAN ACTIF

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	14 664	13 514	1 150	0,05	3 156	0,12
Fonds commercial	728 651	16 067	712 583	28,15	712 583	27,23
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	109 995	55 462	54 533	2,15	27 980	1,07
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	12 819		12 819	0,51	12 819	0,49
Prêts						
Autres immobilisations financières	15 459		15 459	0,61	15 232	0,58
TOTAL (I)	881 588	85 043	796 545	31,47	771 771	29,50
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services	66 610		66 610	2,63	53 507	2,05
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					5 772	0,22
Clients et comptes rattachés	381 903	9 505	372 398	14,71	338 284	12,93
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	4 360		4 360	0,17		
. Personnel	1 444		1 444	0,05	1 444	0,05
. Organismes sociaux					1 000	0,04
. Etat, impôts sur les bénéfices					32 865	1,25
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 302		12 302	0,49	14 903	0,57
. Autres	14 191		14 191	0,56		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	514 392	3 362	511 031	20,19	390 340	14,92
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	717 997		717 997	28,37	977 976	37,38
Charges constatées d'avance	34 022		34 022	1,34	28 574	1,09
TOTAL (II)	1 747 221	12 867	1 734 355	68,53	1 844 665	70,50
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 628 810	97 910	2 530 900	100,00	2 616 435	100,00

E.C.A.C.

BILAN PASSIF

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 492 925)	492 925	19,48	492 925	19,84
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	84 941	3,36	84 941	3,25
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	49 293	1,95	49 293	1,88
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	735 193	29,05	697 155	26,55
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	338 747	13,38	254 927	9,74
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	1 701 098	57,21	1 579 240	50,35
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés			163 499	6,25
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 582	3,10	94 884	3,63
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	68 401	2,70	120 618	4,61
. Organismes sociaux	74 443	2,94	106 875	4,08
. Etat, impôts sur les bénéfices	4 743	0,19		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	73 519	2,90	68 007	2,50
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	12 298	0,49	4 510	0,17
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 378	0,13	2 376	0,09
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	514 438	20,33	476 426	18,21
TOTAL(IV)	829 802	32,79	1 037 195	39,64
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 530 900	100,00	2 616 435	100,00

E.C.A.C.

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	7 800		7 800	0,40	6 760	0,37	1 040	15,38	
Production vendue biens									
Production vendue services	1 966 473		1 966 473	99,60	1 837 216	99,63	129 257	7,04	
Chiffres d'Affaires Nets	1 974 273		1 974 273	100,00	1 843 976	100,00	130 297	7,07	
Production stockée			13 103	0,66	5 030	0,27	8 073	160,80	
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			25 764	1,30	24 463	1,33	1 301	5,32	
Autres produits			1 516	0,08	1 893	0,10	-377	-19,91	
Total des produits d'exploitation (I)			2 014 656	102,05	1 875 361	101,70	139 295	7,43	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 925	0,20	2 533	0,14	1 392	54,95	
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			429 526	21,75	403 204	21,87	26 322	6,53	
Impôts, taxes et versements assimilés			17 788	0,90	19 508	1,06	-1 720	-8,81	
Salaires et traitements			756 870	38,34	748 362	40,58	8 508	1,14	
Charges sociales			310 047	15,70	321 142	17,42	-11 095	-3,44	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			15 017	0,75	14 018	0,75	999	7,13	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant			6 984	0,35	12 959	0,70	-5 975	-86,10	
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			15 721	0,80	5 615	0,30	10 106	179,98	
Total des charges d'exploitation (II)			1 555 879	78,81	1 527 341	82,83	28 538	1,87	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			458 777	23,24	348 020	18,87	110 757	31,82	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			4 396	0,22	4 458	0,24	-62	-1,38	
Reprises sur provisions et transferts de charges			613	0,03			613	N/S	
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			8 118	0,41	3 023	0,16	5 095	168,54	
Total des produits financiers (V)			13 127	0,66	7 481	0,41	5 646	75,47	
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 617	0,08	1 425	0,08	192	13,47	
Intérêts et charges assimilés			1 851	0,09	2 073	0,11	-222	-10,70	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements			6 822	0,35	102	0,01	6 720	N/S	
Total des charges financières (VI)			10 290	0,52	3 599	0,20	6 691	185,91	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			2 837	0,14	3 882	0,21	-1 045	-26,91	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			461 615	23,38	351 902	19,08	109 713	31,18	

E.C.A.C.

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			298	0,02	-298	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	10 308	0,52			10 308	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	10 308	0,52	298	0,02	10 010	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-10 308	-0,51	-297	-0,01	-10 011	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	112 560	5,70	96 678	5,24	15 882	16,43
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 027 783	102,71	1 882 842	102,11	144 941	7,70
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 689 036	85,55	1 627 916	88,28	61 120	3,75
RÉSULTAT NET	338 747	17,15	254 927	13,82	83 820	32,88
			<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>	
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019 dont le total est de 2 530 899,96 E et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de 338 746,72 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.
- En contrepartie de la présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial, un test de dépréciation systématique est réalisé au moins une fois par exercice qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. La valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale qui est appréciée par référence au prix de marché. La dépréciation constatée sur le fonds commercial est définitive.

- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les en-cours de production de services sont valorisés au coût de revient en tenant compte des frais direct de production.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine à une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci.

1.6 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

L'impact de la prise en compte du CICE sur les états financiers, est de 22 753 euros.

Il est précisé qu'aucun produit à recevoir n'a été constaté au titre du CICE relatif à l'année 2017 contrairement à l'avis du CNCC du 23 mai 2013.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, a été utilisé à la formation et au renforcement des fonds propres.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

L'adoption du règlement ANC n°2015-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général n'a aucun impact sur les comptes, la société n'ayant que des fonds de commerce non amortis qui faisaient déjà l'objet d'un test de dépréciation annuel et n'ayant aucun mali technique dans son actif.

ANNEXE**4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Valeur brute des Immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	746 128		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements	34 322		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	78 915		49 872
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	113 237		49 872
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	12 819		
Prêts et autres immobilisations financières	15 232		227
TOTAL	28 051		227
TOTAL GENERAL	887 416		50 100

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des Immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles		2 813	743 315	743 315
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements		29 622	4 700	4 700
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		23 492	105 295	105 295
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		53 114	109 995	109 995
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			12 819	12 819
Prêts et autres immobilisations financières			15 459	15 459
TOTAL			28 278	28 278
TOTAL GENERAL		55 927	881 588	881 588

E.C.A.C.

ANNEXE

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	14 321	2 006	2 813	13 514
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers	22 807	11 515	29 622	4 700
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	62 450	11 804	23 492	50 762
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	85 257	23 319	53 114	55 462
TOTAL GENERAL	99 578	25 325	55 927	68 976

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	2 006				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers	11 515				
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	11 804				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	23 319				
TOTAL GENERAL	25 325				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

6 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
TOTAL Provisions règlementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles	16 067			16 067
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	18 464	6 984	15 944	9 505
Autres dépréciations	2 358	1 617	613	3 362
TOTAL Dépréciations	36 889	8 601	16 557	28 934
TOTAL GENERAL	36 889	8 601	16 557	28 934
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		6 984	15 944	
- financières		1 617	613	
- exceptionnelles				

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	15 459		15 459
Clients douteux ou litigieux	13 426	13 426	
Autres créances clients	368 477	368 477	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 444	1 444	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéficiés			
- T.V.A.	12 302	12 302	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	18 551	18 551	
Charges constatées d'avance	34 022	34 022	
TOTAL GENERAL	463 681	448 222	15 459
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	78 582	78 582		
Personnel et comptes rattachés	68 401	68 401		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	74 443	74 443		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéficiés	4 743	4 743		
- T.V.A.	73 519	73 519		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	12 298	12 298		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	3 378	3 378		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	514 438	514 438		
TOTAL GENERAL	829 802	829 802		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

8 - AUTRES TABLEAUX**8.1 - FONDS COMMERCIAL**

Désignation	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
Fond d'origine 2002			463 629	
Fonds EXPERTS ATLANTIQUE 2002			5 043	
Clientèle AP 2003	16 500			
Clientèle EXPERTS ATLANTIQUE 2007 fusion				130 268
Clientèle TROADEC 2012 TUP				67 821

9 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	14 191
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	14 191

9.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 289
Dettes fiscales et sociales	99 718
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	105 008

9.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	34 022	514 438
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	34 022	514 438

9.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	19 717	492925,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	19 717	492925,00

10 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**10.1 - REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

10.2 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	1 500
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	1 500

10.3 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	10	
Ouvriers		
TOTAL	15	

10.4 - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

La société a souscrit un contrat d'assurance auprès du groupe GENERALI afin de couvrir partiellement les indemnités de départ à la retraite des salariés.

E.C.A.C.

S.A.S. au capital de 492 925,00 Euros

Siège social : 5 rue Maria Telkès

PA de Ragon

44119 TREILLIERES

R.C.S : 420325938

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/01/2020 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2019**

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/09/2019 faisant ressortir un bénéfice de 338 746,72 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 338 746,72 Euros, de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 315 472,00 Euros

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 16,00 Euros.

- Le solde 23 274,72 Euros aux autres réserves.

Le paiement interviendra dès le vote de cette résolution.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/09/2018	108 570		108 317
30/09/2017	90 115		109 885
30/09/2016	122 407		77 593

Le montant brut du dividende perçu par les associés, personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sera en principe assujéti au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux proportionnel de 30 % (soit un taux de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et de 17,2% au titre des prélèvements sociaux). L'abattement de 40 %, prévu à l'article 158 3 2° du CGI, ne sera pas applicable en cas d'assujettissement au PFU.

A titre dérogatoire, les redevables, personnes physiques, pourront opter de manière expresse et irrévocable pour une imposition au barème de l'impôt sur le revenu. Cette option, globale, portera sur l'ensemble des revenus, gains et profits entrant dans le champ du PFU.

L'abattement de 40 % pratiqué sur le montant brut du dividende sera dans cette hypothèse maintenu. Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement proportionnel prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/09/2019 faisant ressortir un bénéfice de 338 746,72 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 338 746,72 Euros, de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 315 472,00 Euros

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 16,00 Euros.

- Le solde 23 274,72 Euros aux autres réserves.

Le paiement interviendra dès le vote de cette résolution.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/09/2018	108 570		108 317
30/09/2017	90 115		109 885
30/09/2016	122 407		77 593

Le montant brut du dividende perçu par les associés, personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sera en principe assujéti au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux proportionnel de 30 % (soit un taux de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et de 17,2% au titre des prélèvements sociaux). L'abattement de 40 %, prévu à l'article 158 3 2° du CGI, ne sera pas applicable en cas d'assujettissement au PFU.

A titre dérogatoire, les redevables, personnes physiques, pourront opter de manière expresse et irrévocable pour une imposition au barème de l'impôt sur le revenu. Cette option, globale, portera sur l'ensemble des revenus, gains et profits entrant dans le champ du PFU.

L'abattement de 40 % pratiqué sur le montant brut du dividende sera dans cette hypothèse maintenu. Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement proportionnel prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Le Président





Christophe Chagneau
Violaine Vrignaud
Samuël Bricaud

GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE
Immeuble Rhuys
2 bis quai François Mitterrand
BP 86209
44262 NANTES CEDEX 2

Réf. : CC/SS

Treillières, le 3 février 2020

Objet : Dépôt des comptes annuels - RCS n°420 325 938

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, sous ce pli, les documents relatifs à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 de notre cabinet, à savoir :

- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée générale ordinaire du 31/01/2020 ;
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Nous joignons à cet effet un chèque bancaire d'un montant de 45,73 Euros libellé à l'ordre du Greffe.

Dans cette attente,

Et vous souhaitant bonne réception des présentes,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Christophe Chagneau
Président

> 5 rue Maria Telkès - PA de Ragon
Périphérique Nantes Nord
44119 Treillières
> Tél. 02 40 63 37 75
> cchagneau@ecac.fr
> vvignaud@ecac.fr
> sbricaud@ecac.fr

ECAC: SAS au capital de 492 925 € - 420 325 938 RCS Nantes
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Pays de Loire
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes
www.ecac.fr

Membre de l'alliance eurus
Cabinet indépendant, membre de BKR International.